

A l'attention du formateur du prochain gouvernement

En complément du plaidoyer que le Planning Familial vous a adressé le 4 novembre, il est un point crucial que nous vous soumettons pour éviter tout risque d'interruption ou de forte perturbation de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) au Planning Familial et donc au Luxembourg.

A noter qu'en 2017, le Planning Familial a pratiqué 450 IVG par voie médicamenteuse.

La loi du 17 décembre 2014 modifiant la loi du 15 novembre 1978 relative à l'information sexuelle, la prévention de l'avortement clandestin et la réglementation de l'interruption de grossesse prévoit dans son article 12(1)-1-a, que le médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique fournit à une femme en demande d'IVG une attestation qui renseigne sur le siège et l'âge de la grossesse.

Mais force est de constater que l'engagement d'un.e spécialiste en gynécologie obstétrique au Planning Familial tient presque de la mission impossible. Cela fait plus d'une année que ce recrutement est en cours. Annonces dans les médias nationaux et Grande Région, dans la presse spécialisée, information à la Société Luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique à nos réseaux internationaux, rien n'y a fait pour l'heure. Que faire alors quand notre seule médecin gynécologue est malade, en congés ou en formation ? Arrêter les IVG ? Dans des circonstances assez similaires, ce fut le cas en 2013. Cette année là, l'âge moyen des grossesses au moment de l'IVG a bondi à 6,4 semaines (+2,2 semaines) au détriment de la santé des femmes. Femmes en détresse, confrères en colère, passage de frontière en raison de délais légaux dépassés. Ce n'est certainement pas le scénario que nous souhaitons voir se reproduire.

Aussi, nous exhortons le futur gouvernement à réviser la qualification des médecins autorisés à pratiquer la 1ère échographie visant à déterminer l'âge et le siège de la grossesse chez une femme en demande d'IVG

- Les gynécologues médicaux dont la spécialité n'est pas reconnue Luxembourg et qui exercent donc comme généralistes, ont toutes compétences pour réaliser cette échographie puisqu'ils ont suivi dans leur cursus des grossesses normales et des grossesses pathologiques et réalisé des accouchements.
- Les médecins titulaires du diplôme interuniversitaire d'échographie en gynécologie et obstétrique pratiquent l'échographie morphologique du 2ème trimestre de grossesse, infiniment plus délicate et complexe que l'échographie de datation de la grossesse. De nombreux gynécologues réfèrent leurs patientes vers ces spécialistes à ce moment du suivi de grossesse car ils ne possèdent pas eux-mêmes cette compétence. Et pourtant, un tel spécialiste n'est pas autorisé à pratiquer la première échographie en vue d'une IVG. Le dicton « qui peut le plus, peut le moins » devrait selon toute logique s'appliquer en la matière. De tels spécialistes travaillent au Planning Familial.

La modification de l'article de loi susmentionné écarterait le risque de discontinuité dans la fourniture d'une prestation de santé publique.

En espérant que vous serez sensibles à nos arguments et dans l'intérêt des femmes concernées, nous vous prions de recevoir, Monsieur le formateur, l'expression de notre très haute considération.

